Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260427-172026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 avril 2026

N°17/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
22/04/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
28/04/2026

Date de transmission en Préfecture :
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (13) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme BAJARD Natacha, M. BOILEAU Alexandre, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, Mme CHEDMAIL Elodie, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin, Mme GUÉRIN Flavie, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. SIMÉON Franck, Mme REGUEILLET Manuela

PROCURATIONS (2) : M. COLLET Alexandre a donné procuration à Mme LEBRUN Evelyne ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre

Mme BAJARD Natacha a été élue **SECRETAIRE**

N°17/2026
Affectation du résultat 2025 – Budget Assainissement
Finances – Décisions Budgétaires (7.1)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du Compte Financier Unique fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal,
Considérant que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il apparaît au Compte Financier Unique,
Vu les résultats constatés lors du vote du Compte Financier Unique du budget principal le 30 mars 2026,

Il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	9 199,76 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés *(Recettes d' investissement)*		9 199,76 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		98 628,16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'année 2025 du budget principal comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 28/04/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY